



Missions de la Section des Bibliothèques Juridiques de l'IFLA

En tant que forum international ouvert à tous les bibliothécaires spécialisés en droit, la Section des Bibliothèques Juridiques

- Promeut la compréhension mutuelle et la coopération entre bibliothèques juridiques, et tend à faire reconnaître au plan international la valeur et l'importance des bibliothèques juridiques à travers le monde ;
- Encourage le développement de nouvelles bibliothèques juridiques, et tout particulièrement dans les pays en développement ;
- Soutient le milieu professionnel des bibliothécaires spécialisés en droit et la recherche juridique à travers le monde ;
- Développe des normes et des pratiques professionnelles ;
- Et entend jouer un rôle moteur dans le domaine de la politique d'information juridique, reconnaissant qu'un accès équitable et permanent à une information publique authentifiée est une condition indispensable à une société juste et démocratique.

Officiers: Holger Knudsen (Germany), président ; Claire Germain (USA), Secrétaire ; Donna Scheeder (USA), Trésorière ; Frank Hurinville (France), Officier d'information.

Réunions prévues :

2008 10-15 août, Québec , Canada

2009 août, Milan, Italie

2010 août, Brisbane, Australie

Comment adhérer à l'IFLA :

1. **Membres institutionnels.** L'adhésion inclut l'inscription gratuite dans deux sections.

Si votre bibliothèque universitaire est adhérente, vous pouvez participer au congrès. L'inscription en 2008 s'élève à 425 euros pour une bibliothèque universitaire (USA). Les frais d'adhésion à une section supplémentaire s'élèvent à 50 euros.

2. **Sous-unité institutionnelle.** L'adhésion inclut l'inscription gratuite dans une section.

Vous pouvez adhérer en tant que bibliothèque juridique. L'inscription en 2008 s'élève à 215 euros pour les USA.

3. **Membre personnel et étudiant.** L'adhésion inclut l'inscription gratuite dans une section.

L'inscription en 2008 s'élève à 125 euros. Pas de droit de vote. 55 euros pour les étudiants.

Pour en savoir plus : <http://www.ifla.org/III/members/form2a.htm>. Des questions ?
 Adressez-vous à Claire M. Germain : cmg13@cornell.edu

Pourquoi adhérer : pour prendre la parole sur des enjeux internationaux

- L'IFLA élargit le champ des connaissances utiles aux bibliothécaires spécialisés en droit parce qu'elle concerne tous les types de bibliothèques et leurs activités à travers le monde (gouvernement, lecture publiques, éducation, propriété intellectuelle, management, technologies, ...).
- Si vous souhaitez avoir une influence au niveau international, l'IFLA est reconnue comme le plus grand forum sur les bibliothèques et les politiques de l'information par des organisations internationales comme l'OMPI et l'UNESCO. Par exemple, l'IFLA a joué un rôle majeur au sein du récent Sommet mondial sur la société de l'information.
- Parallèlement à l'IALL et à des associations nationales telles que l'AALL et la SLA, l'IFLA offre des opportunités sans pareil du point de vue du développement et des contacts professionnels à travers sa conférence annuelle <http://www.ifla.org/IV/ifla74/index.htm>

IFLA Québec, Canada, 10-15 août 2008. Programme

Outre un grand nombre de manifestations, trois programmes offrent un intérêt majeur pour les bibliothécaires spécialisés en droit. La section des Bibliothèques Juridiques dispose en effet de sa propre séance. Par ailleurs, la Section a travaillé d'arrache-pied dès sa première année d'existence et a réussi à proposer deux autres programmes relatifs au droit, mis en oeuvre en coopération avec deux autres sections. Enfin, une réception sera organisée par nos collègues québécois des bibliothèques juridiques et des visites de bibliothèques auront lieu, y compris des bibliothèques juridiques.

I Programme relatif au droit québécois et aux bibliothèques numériques

« La recherche dans une juridiction mixte : une perspective québécoise ». Une description de l'évolution du système juridique québécois, unique dans le monde : un droit privé mis en oeuvre dans le Code Civil Québécois et un droit public influencé par la Common law, d'où des implications originales pour la recherche documentaire en droit québécois

Le centre d'accès à l'information juridique (The Center for Access to Legal Information) a été créé il y a cinq ans par le barreau québécois dans le but de transformer son réseau de bibliothèques juridiques en un fournisseur d'information efficace autour d'une bibliothèque virtuelle. Cette initiative a rencontré un grand succès auprès des juristes québécois. Seront débattus l'évolution du projet, les services actuellement offerts et les projets à venir.

II L'authentification du droit sous forme numérique. Co-organisé avec les sections Bibliothèques gouvernementales et Publications officielles et information gouvernementale

« Le sceau d'approbation : le droit officiel et authentique sous format numérique ». Vers l'authentification de l'information légale officielle et numérique, « le monde du droit ». L'accès permanent et les enjeux de conservation, en particulier pour l'information numérique native sans équivalent imprimé. Etudes sur la situation aux Etats-Unis (AALL 50 state survey/GLIN), en Europe et au Canada.

III Préservation et conservation des objets numériques (floppies, CE, DVD, cassettes vidéo, etc.) Co-organisé avec les sections Préservation et conservation et Technologie de l'information

Il s'agit là d'un sujet de première importance dans le domaine juridique, et nous comptons avoir un intervenant sur les aspects juridiques de cette question. Ainsi, la Cour Suprême a récemment cité une cassette vidéo dans l'une de ses décisions, précisant : « elle parle d'elle-même », et l'a versé au dossier. Comment sera disponible cette cassette vidéo dans vingt ans ?

Dernière révision : janvier 2008